

DEC151530INSU

Décision portant nominations de M. Stéphane Corbel aux fonctions de directeur, de M. Philippe Zarka et Laurent Denis aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité de service et de recherche intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (USN) USR704.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay et nommant M. Gilles Theureau directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC142316INSU en date du 28 octobre 2014 portant nomination de M. Stéphane Corbel, directeur par intérim de cette unité ;

Vu la décision DEC1424547INSU en date du 21 novembre 2014 portant nomination de MM. Laurent Denis et Philippe Zarka aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane Corbel, Professeur à l'Université Paris Diderot, M. Laurent Denis, Ingénieur de Recherche CNRS et M. Philippe Zarka, Directeur de Recherche CNRS sont respectivement nommés directeur et directeurs adjoints de l'unité de service et de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC160367dr08

Décision portant nomination de Mme Corinne SCHEID aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société » - CITERES

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7324, intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société» - CITERES, dont le directeur est M. Patrice MELE ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 25 juin 2008 ;

Considérant que Mme Corinne SCHEID a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais de Tours du 28 juin au 07 juillet 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Corinne SCHEID, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Corinne SCHEID exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Corinne SCHEID, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 29 JUIN 2016

Le directeur de l'unité
Patrice MELE

Visa du Président de l'Université François Rabelais de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC161677dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR ;

Vu la décision n°DEC161291INSHS du 24 juin 2016 portant nomination de M. Benoist PIERRE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance – CESR à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'Etudes, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7323 à compter du 1^{er} juillet 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 08 juillet 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Benoist PIERRE